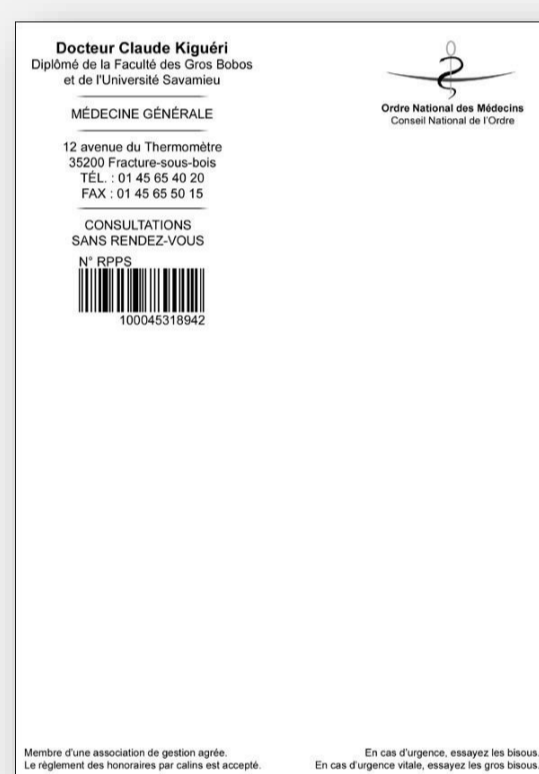


Vous devez récupérer un médicament **non disponible en officine de ville**, ou en double circuit (officine ET hôpital) ?

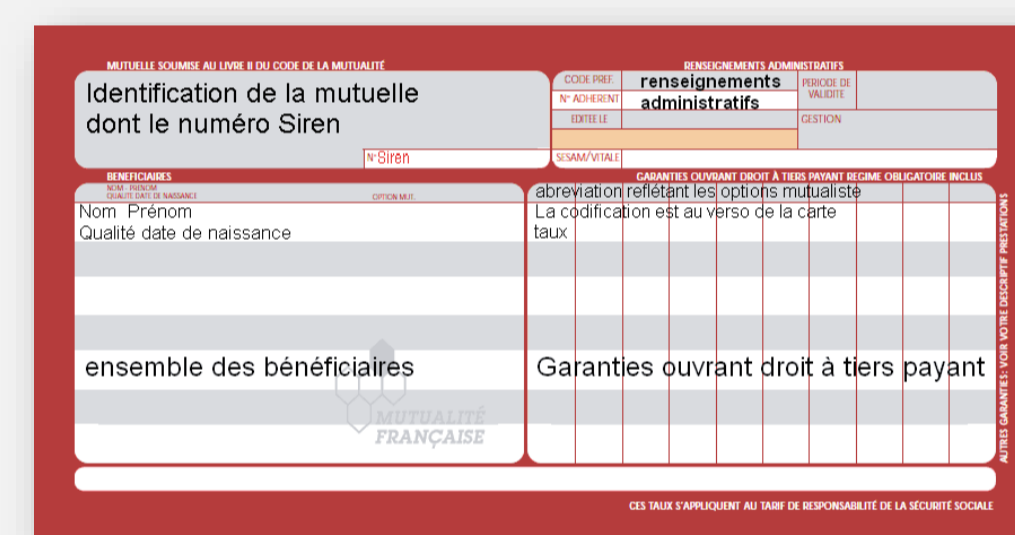
Pour chaque dispensation, 4 documents nécessaires :



Ordonnance



Carte vitale



Carte de mutuelle



Fiche de circulation\*

\* Fiche à récupérer à la « régie des recettes » située dans le hall d'accueil de l'hôpital (porte en verre)

Site d'Alençon : 02 33 32 55 47

Lundi - Vendredi : 8h30 - 17h

Samedi : 10h30 - 12h30

Horaires  
d'ouverture  
de la pharmacie

Site de Mamers : 02 43 31 31 18

Uniquement sur RDV, à prendre au préalable

Lundi - Vendredi : 9h10 - 17h

